

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 – 07 - 03

**Séance du 3 juillet 2018**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet,

Représentés : 5

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE  
Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON.

**BUDGET DES PORTS**

**EXERCICE 2018**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI,  
MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TOCHE  
SOULÉ, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,  
GUEGUEN, OLIVIER, PATOILLARD, ROCHE, SAOUT,  
VALENTIN.

**ANNULATION PARTIELLE  
DE TITRE DE RECETTES  
SUR EXERCICE ANTERIEUR**

**DECISION BUDGETAIRE  
MODIFICATIVE N°1**

**Etaient représentés** :

**Adjoints** : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Madame  
Andrée SAMAT), Messieurs Antoine BAGNO (procuration à  
Monsieur Frédéric HERBAUT), Jean-Pierre LE VAN DA  
(procuration à Monsieur Louis FERRARA),

**Conseillers Municipaux** : Madame Isabelle VIDAL (procuration à  
Monsieur le Maire), Monsieur Pierre LUCIANO (procuration à  
Madame Sabine GIACALONE).

**Etait absent excusé** :

**Conseiller Municipal** : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20180703-DEL20180703-BF  
Date de télétransmission : 23/07/2018  
Date de réception préfecture : 23/07/2018

Cette Décision Budgétaire Modificative a pour objet de procéder à une annulation partielle de titre de recettes sur exercice antérieur :

- Titre de recettes n° 39 émis le 17 novembre 2014 pour un montant de 2 400 € TTC.  
A la suite d'une erreur administrative, Monsieur Bernard LAMBERT s'est vu facturer le montant de la TVA alors que le budget des Ports est un budget hors taxe. Il convient donc d'annuler partiellement le titre à hauteur du montant de la TVA, à savoir 400€.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision budgétaire modificative suivante :

#### EXPLOITATION

DÉPENSES			
		Libellé	Montant €
Chapitre 67	Compte 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	400,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>			<b>400,00</b>

RECETTES			
		Libellé	Montant €
Chapitre 75	Compte 7588	Autres produits divers de gestion courante	400,00
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>400,00</b>

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve les ajustements susvisés,

Adopte la Décision Budgétaire Modificative N° 1 proposée

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme  
Le Maire  
*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY